

Piloter le projet d'établissement / de service

Santé - Médico-social - Services à domicile - 2025

En résumé

Les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) sont tenus de rédiger un projet d'établissement dans le cadre de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002. Cet outil obligatoire a été l'objet de modifications importantes dans le cadre de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 et du décret du 29 février 2024. Son élaboration est l'occasion pour les établissements et services, d'affirmer leur vocation, de projeter leur évolution, en fédérant les équipes autour de valeurs et principes d'actions partagés. A la fois démarche et document de référence, la formalisation de ce projet constitue un pilier de la démarche continue de la qualité et de la gestion des risques. Cette formation doit permettre aux dirigeants de structures de mieux appréhender le contexte et les objectifs de la mise en œuvre de ce projet.

Objectifs :

Faire le lien entre les exigences réglementaires et les objectifs de management de la qualité.
Repérer les enjeux liés au Projet d'établissement / Service.
Connaître les différentes étapes et le contenu du Projet d'établissement / Service.
Définir une méthode d'élaboration du Projet d'établissement / Service.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

Participants :

Directeur de structure, cadre administratif et cadre de santé.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :



Cette formation est animée par une consultante psychologue clinicienne et évaluateur externe. Formatrice spécialisée dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap et management de la QVT et santé.
Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

Comprendre la démarche

€
Nous consulter

Programme indicatif

 Nous consulter  Sur-mesure

Dates et villes
Grenoble - 04 76 28 29 28
Sessions à venir - Nous contacter



1. Préambule

Accueil et présentation des participants.

Présentation de la formation et rappel des objectifs.

Identification des attentes des participants.

Partage d'expérience : Où en est-on du projet d'établissement de sa structure ?

2. Le cadre de référence

Contexte légal : de la Loi 2002-2 au décret n° 2024-166 du 29 février 2024.

Place et fonction du projet.

Enjeux et organisation générale du projet.

Dimension participative du Projet d'Etablissement / de Service : mobilisation des acteurs.

Articulation du projet avec la démarche qualité, l'évaluation et autres projets de la structure.

3. Les attendus d'un Projet d'Etablissement / Service

Les objectifs opérationnels du projet.

Les thématiques à aborder.

Le contenus du projet.

Les modalités d'élaboration ou de réactualisation.

4. Elaboration et animation du projet

5. Les étapes de l'élaborations d'un PE

L'équipe projet.

Déploiement de la méthodologie.

Analyse des données existantes.

Définition des orientations stratégiques.

Modalités de rédaction du projet.

Présentation et communication du projet.

Animation du projet.

5. Réaliser un document de référence fédérateur et mobilisateur

Méthodologie de réactualisation.

Organisation du pilotage.

Déclinaison d'une vision prospective et stratégique.

Construction et organisation de la structuration du projet : architecture générale du document.

Conception du plan d'action et des fiches actions.

6. Faire vivre son Projet d'établissement

Le projet : un outil de communication.

Développer des outils de suivi.

Evaluation et actualisation du projet.

7. Bilan

Perspectives de mise en pratique.

Bilan individuel et collectif.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation :

Exposés théoriques et échanges autour d'exemples pratiques.

Sollicitation systématique des participants sur des situations vécues.

Un support documentaire synthétisant le contenu de la formation sera fourni à chacun des participants.

Moyens d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

